

Image not found or type unknown



Déchéance des droits parentaux

Par **DEGERT_old**, le **06/08/2007** à **15:56**

Madame, Monsieur,
J'ai actuellement 34 ans. Ayant vécu des violences et brutalités causées par mon père étant enfant et adolescente, je ne le vois plus depuis 1992. Je me suis mariée l'année dernière, et je compte fonder une famille. Malheureusement, je pense toujours à tout ce que j'ai subi par mon père, et je cherche à savoir les démarches à suivre afin qu'il n'ait plus aucun droit à mon égard et réciproquement et surtout à protéger mes futurs enfants. Car je ne souhaite pas qu'ils subissent les mêmes horreurs que j'ai subies. N'ayant plus de nouvelles de lui et ne souhaitant plus jamais le voir, que puis-je faire pour qu'il abandonne ses droits ?
Je vous remercie pour votre réponse et surtout pour le temps que vous avez pris pour me lire.
Cordialement.
C. DEGERT